

Conseil Général Haut-Rhin

Rapport du Président

Commission Permanente du 19 MAI 2006

Service instructeur
Direction des Finances

N° 1ère/05-06

Service consulté

Garantie Départementale d'Emprunt Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach - Mulhouse

Résumé : *Confirmation d'une garantie d'emprunt à raison de 50 % au Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach à Mulhouse relative à un prêt d'un montant de 3 430 000 €.*

Au cours de sa séance du 14 avril 2004 (rapport E8 2004), le Conseil Général a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Par délibération du 12 juillet 2002, votre Assemblée a accordé sa garantie partielle (50 %) au Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach, relative à un emprunt de 3 430 000 € souscrit pour financer la construction et l'aménagement d'un barrage à Michelbach.

Jusqu'à présent, les caractéristiques du prêt du Crédit Agricole Alsace Vosges ont été les suivantes :

- Montant : 3 430 000 €
- Durée : 30 ans
- Taux : possibilité d'arbitrage entre EURIBOR 1, 3, 6 ou 12 mois préfixé + 0,14 %, et TAG mois, T4M ou TAM + 0,14 %, et les index suivants augmentés d'une marge à déterminer selon les conditions du marché : EURIBOR 6 ou 12 mois post-fixé, LIBOR 3, 6 ou 12 mois GDP, LIBOR 3, 6 ou 12 mois CHF, LIBOR 3, 6 ou 12 mois USD, STIBOR 3, 6, 9 ou 12 mois SEK pré ou post-fixé, CMS EUR 3, 5, 7 ou 10 ans. TEC 10. Taux fixe à déterminer selon les conditions du marché, taux alternatif, qui correspond selon les périodes d'intérêts à un taux fixe ou à un taux variable composé d'un des index susvisés augmenté d'une marge selon les conditions du marché.

22 MAI 2006

Le Syndicat Mixte vient de m'informer qu'il a approuvé la passation d'un avenant à la convention d'emprunt, élargissant les possibilités de taux et d'index, et sollicite la reconduction du cautionnement partiel du Département.

Les conditions nouvelles de prêt projeté auprès du Crédit Agricole Alsace-Vosges, sont les suivantes :

- Montant maximum : 3 430 000 €
- Durée : 30 ans et 5 mois
- Dernière échéance : 25 mai 2032
- Amortissement du principal : Linéaire annuel à compter du 25 mai 2003

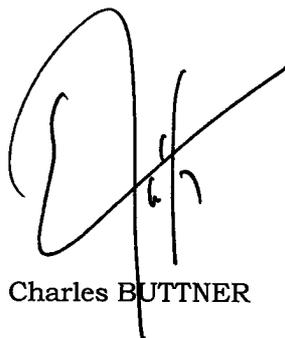
Tirage sur les index ou taux suivants :

T4M, TAM, TAG, Tibeur 1, 3, 6 et 12 mois préfixé, TEC, Libor CHF pré ou postfixé, Libor GBP pré ou postfixé, Libor USD pré ou postfixé, Stibor pré ou postfixé, Tibeur postfixé, CMS pré ou postfixé, Taux Fixe, Taux Alternatif, Taux Alternatif (Plafonné le cas échéant), le Taux Révisable Triple Seuil (Plafonné le cas échéant), le Taux Fixe Alternatif Indexé sur Ecart de CMS EUR x ans - y ans, le Taux Alternatif Indexé sur CMS EUR x ans - y ans, le Taux Variable n Ecart CMS EUR x ans-y ans, le Taux Alternatif n Ecart de CMS EUR x ans - y ans, le Taux Fixe n Ecart CMS EUR x ans-y ans (Plafonné le cas échéant), Taux Variable Plafonné. Possibilité de changer de taux en cours de Tirage. Possibilité de réaliser des Divisions de Tirages. Remboursement anticipé provisoire ou définitif possible. Marge d'Origine sur les Index Monétaires Courants : 0,14 %.

Les crédits d'avances en garantie d'emprunt sont inscrits au chapitre 27 article 2761.

Je vous prie de bien vouloir confirmer aux conditions nouvelles l'octroi de la garantie d'emprunt et m'autoriser à signer, le cas échéant, les documents relatifs à cette garantie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER